

FONGICIDE USF 2010

CONCENTRÉ EN SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression des maladies foliaires dans le blé (d'hiver, de printemps, de force roux, dur, des Prairies, tendre blanc), l'orge de printemps, l'avoine et le soja.

PRINCIPE ACTIF :

Tébuconazole :	261 g/L
Trifloxystrobine :	261 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0.048%, 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.001% et 2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.0004% à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

N° D'ENREGISTREMENT : 29818
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION - POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU : 2 à 320 L

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park, Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences, composer le numéro suivant : 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS :

En cas d'empoisonnement, appeler un médecin ou un centre antipoison immédiatement. Faire allonger le patient et le garder au calme.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Nocif si inhalé. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements. NE PAS retourner dans les champs traités dans les 12 heures suivant l'application. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de

renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

- Porter une combinaison par-dessus un pantalon long, une chemise à manches longues, des bottes et des gants résistant aux produits chimiques durant les activités de mélange, de chargement, d'épandage, de nettoyage et de réparation. Une combinaison n'est pas nécessaire dans le cas des épandages réalisés de l'intérieur de cabines fermées ou de cockpits.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les oiseaux, les petits animaux sauvages, les organismes aquatiques et les plantes non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI et APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES.

Toxique pour certains insectes utiles. Minimiser le risque de dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats voisins du site traité, tels que les haies et les terrains boisés.

NE PAS appliquer directement sur l'eau, dans les zones où se trouve de l'eau de surface ou dans les zones intertidales situées sous le niveau moyen des hautes eaux. Le ruissellement est dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée à prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Le tébuconazole est persistant et produit des résidus rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser de produit contenant du tébuconazole dans les zones traitées avec ce produit au cours de la saison précédente.

L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex. sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.

ENTREPOSAGE :

- Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination.
- Garder ce produit éloigné du feu, d'une flamme nue ou de toutes autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation.
- Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité.
- Entreposer dans le contenant d'origine.

- En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-334-7577.

ÉLIMINATION :

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, **NON PAS SUR LA CULTURE**, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Les zones tampons indiquées à la section **MODE D'EMPLOI** doivent aussi être respectées.

140324

USF 2010 est une marque de commerce de Bayer.



Bayer CropScience

GROUPES

3, 11

FONGICIDES

FONGICIDE USF 2010

CONCENTRÉ EN SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression des maladies foliaires dans le blé (d'hiver, de printemps, de force roux, dur, des Prairies, tendre blanc), l'orge de printemps, l'avoine et le soja.

PRINCIPE ACTIF :

Tébuconazole : 261 g/L

Trifloxystrobine : 261 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0.048%, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.0001% et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.0004% à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

N° D'ENREGISTREMENT : 29818

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION - POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU : 2 à 320 L

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park, Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences, composer le numéro suivant : 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS :

En cas d'empoisonnement, appeler un médecin ou un centre antipoison immédiatement. Faire allonger le patient et le garder au calme.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Nocif si inhalé. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements. NE PAS retourner dans les champs traités dans les 12 heures suivant l'application. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de

renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

- Porter une combinaison par-dessus un pantalon long, une chemise à manches longues, des bottes et des gants résistant aux produits chimiques durant les activités de mélange, de chargement, d'épandage, de nettoyage et de réparation. Une combinaison n'est pas nécessaire dans le cas des épandages réalisés de l'intérieur de cabines fermées ou de cockpits.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les oiseaux, les petits animaux sauvages, les organismes aquatiques et les plantes non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI et APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES.

Toxique pour certains insectes utiles. Minimiser le risque de dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats voisins du site traité, tels que les haies et les terrains boisés.

NE PAS appliquer directement sur l'eau, dans les zones où se trouve de l'eau de surface ou dans les zones intertidales situées sous le niveau moyen des hautes eaux. Le ruissellement est dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée à prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Le tébuconazole est persistant et produit des résidus rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser de produit contenant du tébuconazole dans les zones traitées avec ce produit au cours de la saison précédente.

L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex. sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.

ENTREPOSAGE :

- Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination.
- Garder ce produit éloigné du feu, d'une flamme nue ou de toutes autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation.
- Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité.
- Entreposer dans le contenant d'origine.

- En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-334-7577.

ÉLIMINATION :

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, **NON PAS SUR LA CULTURE**, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés, et canaux d'irrigation. Les zones tampons indiquées à la section **MODE D'EMPLOI** doivent aussi être respectées.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Introduction

Le FONGICIDE USF 2010 est un fongicide systémique à large spectre utilisé pour la suppression d'une vaste gamme de maladies dans certaines cultures. Le FONGICIDE USF 2010 protège la culture des pertes de rendement et de qualité attribuables aux maladies.

Renseignements sur les cultures :

Le FONGICIDE USF 2010 peut être appliqué sur les cultures suivantes :

Blé d'hiver

Blé de printemps (y compris de force roux, dur, des Prairies, tendre blanc)

Orge de printemps

Avoine

Soja

Maladies supprimées :

Blé d'hiver et blé de printemps (y compris de force roux, dur, des Prairies, tendre blanc)	Tache septorienne des feuilles, tache bronzée, blanc, rouille des feuilles et des tiges, rouille jaune
Orge de printemps	Rayure réticulée, rhynchosporiose, tache septorienne des feuilles, tache helminthosporienne
Avoine	Tache septorienne des feuilles, rouille couronnée
Soja	Rouille asiatique du soja, cercosporose

Facteurs influant sur le rendement du FONGICIDE USF 2010 :

Le FONGICIDE USF 2010 doit être appliqué comme traitement préventif de la maladie ou aux tous premiers stades de la maladie. Les maladies établies sont plus difficiles à supprimer et peuvent avoir déjà réduit la vigueur de la culture.

S'il pleut dans l'heure suivant l'application, un nouveau traitement peut être nécessaire.

MODE D'EMPLOI :

Directives d'application :

Comme ce produit n'est pas homologué pour supprimer les parasites dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** utiliser pour supprimer les parasites aquatiques. **NE PAS** contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons :

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la section la plus rapprochée dans la direction du vent des habitats terrestres sensibles (tels que les herbages, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et la végétation arbustive). Outre les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous, les utilisateurs doivent également respecter les zones tampons spécifiées à la section APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS À DES ZONES AQUATIQUES.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour protéger les habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Blé (de printemps, d'hiver, dur), orge, avoine, soja	1
Aérien (avion ou hélicoptère)	Blé (de printemps, d'hiver, dur), orge, avoine, soja	15

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer en utilisant la catégorie de plus grosses gouttelettes (ASAE) indiquée sur les étiquettes de ces produits d'association.

Relativement à ce produit, les zones tampons visant à pallier le problème de dérive de pulvérisation, pour protéger les habitats terrestres, peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant au Calculateur de zone tampon du site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS À DES ZONES AQUATIQUES : Suivre les précautions suivantes lorsque l'épandage est réalisé à proximité de zones aquatiques telles que lacs, rivières, mares vaseuses, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, marécages, estuaires :

- **NE PAS** contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée à prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.
- **NE PAS** appliquer par voie terrestre ni par voie aérienne à moins de 30 mètres des zones aquatiques indiquées plus haut.
- **NE PAS** travailler le sol à moins de 3 mètres d'une zone aquatique afin de permettre la croissance d'une bande végétative filtrante.
- La zone tampon aquatique de 30 mètres **ne peut pas** être modifiée par le Calculateur de zone tampon du site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :

1. L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond avec de l'eau propre et vidé avant et après l'application du FONGICIDE USF 2010.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié d'eau propre.
3. Mettre le système d'agitation en marche et verser la quantité requise de FONGICIDE USF 2010 dans le réservoir de pulvérisation.
4. Finir de remplir le réservoir d'eau tout en maintenant l'agitation constante.

NOTE : **NE PAS** laisser reposer le contenu du réservoir sans agitation pendant de longues périodes de temps. Si la pulvérisation est interrompue, bien agiter la solution avant de reprendre l'application.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'APPLICATION AU SOL :

1. Utiliser de l'équipement de pulvérisation classique, bien entretenu et calibré, et offrant une couverture uniforme appropriée.
2. Les tamis de pulvérisation doivent être de 50 mailles ou moins.
3. S'assurer que la conduite de dérivation se décharge au fond du réservoir afin de réduire la formation de mousse.
4. Maintenir la pression à au moins 275 kPa afin d'assurer une pénétration et une couverture appropriée des feuilles.
5. Il faut respecter les zones tampons provinciales qui sont plus grandes que celles indiquées plus haut.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'APPLICATION AÉRIENNE :

1. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

2. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-888-283-6847. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.
3. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.
4. Appliquer le FONGICIDE USF 2010 dans au moins 50 L d'eau/ha.
5. Pour s'assurer d'une couverture et d'une distribution appropriées et pour réduire la dérive, s'assurer que la largeur d'épandage et la grosseur des gouttelettes sont appropriées, et que la vitesse du vent est faible.
6. N'utiliser que des marqueurs mécaniques.

APPLICATION AÉRIENNE – MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :

1. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.
2. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides* doivent être présentes.

APPLICATION AÉRIENNE – MISE EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

1. **NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
2. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
3. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un écran facial les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
4. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
5. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

BLÉ (d'hiver, de printemps, de force roux, dur, des Prairies, tendre blanc), ORGE DE PRINTEMPS, AVOINE

CULTURE / MALADIE	DOSE/HA	OBSERVATIONS
<p>BLÉ (d'hiver, de printemps, de force roux, dur, des Prairies, tendre blanc)</p> <p>*Tache septorienne des feuilles (<i>Septoria tritici</i>) * Tache bronzée (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>) * Blanc (<i>Erysiphe graminis</i>) * Rouille des feuilles et des tiges (<i>Puccinia triticina</i>, <i>P. graminis</i>) * Rouille jaune (<i>Puccinia striiformis</i>)</p> <p>ORGE DE PRINTEMPS * Rayure réticulée (<i>Pyrenophora teres</i>) * Rhynchosporiose (<i>Rhynchosporium secalis</i>) * Tache septorienne des feuilles (<i>Septoria passerinii</i>) * Tache helminthosporienne (<i>Cochliobolus sativus</i>) *Blanc (<i>Erysiphe graminis</i>) *Rouille des feuilles (<i>Puccinia hordei</i>)</p> <p>AVOINE * Tache septorienne des feuilles (<i>Septoria avenae</i>) * Rouille couronnée (<i>Puccinia coronata</i>)</p>	<p>250 mL</p>	<p>Appliquer le FONGICIDE USF 2010 aux tous premiers stades du développement de la maladie. Cela peut se produire entre le tallage et l'allongement des tiges. Typiquement, une application est nécessaire entre le tallage et l'émergence de la feuille étendard. Une deuxième application peut être faite, au besoin. NE PAS appliquer dans les 14 jours suivant le premier traitement. NE PAS appliquer le FONGICIDE USF 2010 après le début de l'émergence de l'épi (épi à moitié sorti).</p> <p>Période d'application Application unique : Stade de 4 feuilles jusqu'au début de l'émergence de l'épi (SD 14-55).</p> <p>Deux applications : Première application : du stade de 4 feuilles jusqu'au stade de la feuille étendard. Deuxième application : avant le début de l'émergence de l'épi (SD 14-55), mais pas dans les 14 jours suivant le premier traitement.</p> <p>Le FONGICIDE USF 2010 peut être appliqué avec de l'équipement terrestre ou aérien. APPLICATION TERRESTRE : Appliquer la dose indiquée dans 100 à 200 L d'eau à l'hectare. APPLICATION AÉRIENNE : Appliquer la dose indiquée dans au moins 50 L d'eau à l'hectare.</p> <p>On recommande d'utiliser le FONGICIDE USF 2010 avec un surfactant non ionique homologué à 0,125 % vol./vol.</p>
<p>Restrictions : Ne pas faire plus de deux applications de FONGICIDE USF 2010 par saison. Ne pas appliquer le FONGICIDE USF 2010 dans les 45 jours précédant la récolte. Restrictions quant au pâturage : a) si deux applications de FONGICIDE USF 2010 sont faites par saison, ne pas laisser paître le bétail dans la zone traitée et ne pas récolter la culture traitée comme fourrage ou foin; b) si une application de FONGICIDE USF 2010 est faite par saison, ne pas laisser paître le bétail dans la zone traitée dans les 30 jours suivant l'application et ne pas récolter la culture traitée comme fourrage dans les 30 jours suivant l'application, et dans les 45 jours pour la récolte du grain ou comme paille ou foin.</p>		

APPLICATIONS SÉQUENTIELLES DANS LE BLÉ ET L'ORGE

Le fongicide **USF 2010 FUNGICIDE** peut être appliqué en alternance avec le fongicide foliaire Folicur 432F, le fongicide Folicur 250 EW, le fongicide Prosaro 250EC ou le fongicide Prosaro 421SC. Veuillez consulter les étiquettes des produits respectifs pour connaître le mode d'emploi, les recommandations pertinentes, les restrictions et les précautions propres à chaque produit.

Applications recommandées :

Période d'application/stade de la culture/produit/taux pour une seule application		Intervalle minimum entre les applications et taux d'application saisonniers maximums	
Stade végétatif	Épiaison/anthèse	Intervalle minimum entre les applications	Taux saisonnier maximum de tébuconazole (g m.a./ha)
USF2010 250 mL/ha	Folicur 432F 292 mL/ha	7 jours	191
USF2010 250 mL/ha	Folicur 250EW 500 mL/ha	7 jours	191
USF2010 250 mL/ha	Prosaro 250 EC 800 mL/ha	7 jours	166
USF2010 250 mL/ha	Prosaro 421 SC 467 mL/ha	7 jours	166

Conseils sur la gestion de la résistance dans les cultures céréalières :

Il ne faut pas faire d'applications répétées exclusives de fongicides inhibiteurs de la déméthylation (DMI) sur la même culture au cours d'une même saison pour lutter contre les pathogènes à risque, comme le blanc des céréales, dans les régions fortement infestées par cet agent pathogène. Il a été établi que les produits mélangés, les mélanges en cuve ou l'utilisation en alternance de fongicides aux modes d'action différents protègent contre le développement de formes résistantes de la maladie.

SOJA :		
CULTURE / MALADIE	DOSE/HA	OBSERVATIONS
<u>SOJA</u> * Rouille asiatique du soja (<i>Phakospora pachyrhizi</i>) * Cercosporose (<i>Cercospora sojina</i>)	250 mL	<p>Débuter les applications à des fins préventives du début de la floraison (R1) jusqu'au stade de la gousse pleine (R5), lorsque le risque d'infection par la rouille est élevé. Pulvériser entre les stades R3 et R4 (début du grossissement des graines) ou dès les premiers symptômes de cercosporose.</p> <p>Le FONGICIDE USF 2010 peut être appliqué avec de l'équipement terrestre ou aérien. APPLICATION TERRESTRE : Appliquer la dose indiquée dans 100 à 200 L d'eau à l'hectare. APPLICATION AÉRIENNE : Appliquer la dose indiquée dans au moins 50 L d'eau à l'hectare.</p> <p>On recommande d'utiliser le FONGICIDE USF 2010 avec un surfactant non ionique homologué à 0,125 % vol./vol.</p>
<p>Restrictions : NE PAS appliquer plus de 0,5 L de FONGICIDE USF 2010 par hectare par saison (2 applications à raison de 250 mL/ha). NE PAS appliquer le FONGICIDE USF 2010 dans les 20 jours précédant la récolte.</p>		

Cultures de rotation : Les zones traitées peuvent être réensemencées tout de suite après la récolte avec toute culture indiquée sur l'étiquette. Pour ce qui est des cultures non indiquées sur l'étiquette, ne pas semer dans les 120 jours suivant la dernière application.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que le FONGICIDE USF 2010 contient un fongicide du groupe 3 (propiconazole) et un fongicide du groupe 11 (trifloxystrobine). Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au FONGICIDE USF 2010 et à d'autres fongicides des groupes 3 ou 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le FONGICIDE USF 2010 ou les fongicides du même groupe 3 et 11 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Ne pas faire plus que le nombre maximum d'applications indiqué pour chaque culture dans le MODE D'EMPLOI.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongicides traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Bayer CropScience en présence d'une baisse possible de sensibilité au FONGICIDE USF 2010 chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseiller agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à www.bayercropscience.ca.

140324

USF 2010 est une marque de commerce de Bayer.